



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Corée du Nord et Corée du Sud

Question écrite n° 71638

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les récents échanges de tirs entre les deux Corée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel rôle entend jouer la France dans ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis les échanges de tirs que l'honorable parlementaire évoque, les relations entre les deux Corée ont connu un nouveau regain de tension avec le torpillage, le 15 avril, de la corvette sud-coréenne Cheonan, qui a entraîné la mort de 46 marins. La Commission internationale mise en place pour enquêter sur ce naufrage a rendu ses conclusions publiques le 20 mai 2010. Elles établissent la responsabilité de la Corée du Nord. La France a fermement condamné cet acte, qui ne pouvait rester sans réponse de la communauté internationale. Dans une déclaration présidentielle unanime en date du 9 juillet, le Conseil de sécurité des Nations unies a également condamné l'attaque, en appelant à l'adoption de mesures appropriées envers les personnes responsables. Parallèlement, nous restons préoccupés par les activités proliférantes de la Corée du Nord. Nous appelons au démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire nord-coréen, en application des résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité. La Corée du Nord doit s'y conformer sans délai, ni nouvelles pré-conditions. Il faut désormais que Pyongyang reprenne la voie de la légalité internationale, des pourparlers à six et du dialogue intercoréen. La France continuera à suivre avec la plus grande attention la situation en Corée du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71638

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1531

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9248